

Extrait de 24 Heures du 9-10 octobre 2021 - online

Témoignage de Marc (prénom d'emprunt)

Troubles psychiques et détention Malade psychique, il se bat pour sortir de prison

Atteint de schizophrénie, Christian a été condamné à une mesure thérapeutique institutionnelle qui le maintient enfermé alors qu'il a purgé sa peine. Il va faire recours au Tribunal fédéral.

Raphaël Cand

Lire l'article : <https://www.24heures.ch/malade-psychique-il-se-bat-pour-sortir-de-prison-722150785255>

«La prison ne m'a pas aidé»

Après de nombreuses décompensations psychotiques et séjours hospitaliers, Marc (prénom d'emprunt) est emprisonné en 2015 pour l'agression d'un proche. «J'étais en pleine crise et ne me souviens de rien, indique-t-il. Je regrette sincèrement de l'avoir blessé, je n'avais aucune raison logique de le faire.» Condamné à 15 mois de prison accompagnés d'un article 59, il passe près de deux ans entre l'établissement pénitentiaire de la Croisée à Orbe et celui de la Tuilière à Lonay, avant d'être transféré dans un foyer spécialisé. «Après dix jours là-bas, j'ai fugué pour retrouver une copine, confie-t-il. Je n'en pouvais plus. Je suis resté trente-six heures avec elle, puis ai décidé de revenir de mon plein gré. Sur le chemin du retour, j'ai été attrapé par la police car je n'avais pas de billet de train. Et pour cette escapade, je suis retourné plus de trois années en prison.»

C'est début 2021 que Marc est une nouvelle fois placé en «milieu ouvert», dans un établissement psychosocial médicalisé (EPSM). Il y a quelques jours, il a vu son article 59 être levé. Assis sur une chaise, les idées claires, mais peinant à garder les yeux bien ouverts «à cause de la médication qui l'assomme» – son traitement est notamment composé de méthadone, Dépakine, neuroleptiques et benzodiazépines –, il est très remonté contre la loi: «Le but d'un article 59 est de protéger la société et d'aider le patient à se soigner. La réalité est que la prison vous écrase, qu'on laisse croupir des gens malades dans des endroits fermés. La peur qu'on récidive prend plus de place que les progrès que l'on fait. Tout ce qui compte est la sécurité, le risque zéro. J'ai purgé ma peine pour ma faute il y a bien longtemps. Je vais désormais poursuivre ma reconstruction en restant encore quelque temps dans le foyer, avec pour but de réussir enfin pleinement ma vie.»